

# L'essentiel du CSE (2 jours)

C'est avec une réécriture complète du droit des instances représentatives qu'il faut repartir. Le fonctionnement de cette instance unique (commissions, réunions, budgets, expertises...) repose sur des bases nouvelles et de nombreuses règles sont modifiées. Comment s'adapter ? Une formation s'impose pour tout élu au nouveau CSE !



## OBJECTIFS

- **Maîtriser le cadre juridique de l'instance**
- **Connaître ses droits et obligations**
- **Appréhender vos missions économiques et sociales**

**Nombreux cas concrets. Indispensable avant d'aller en réunion !**

### L'organisation interne du comité

Mandats et composition du CSE, rôle spécifique du secrétaire et du trésorier.

Les commissions obligatoires, conventionnelles, supplétives ou facultatives : rôle, modalités de fonctionnement, moyens, articulation avec le CSE.

Le règlement intérieur du CSE : pour quoi faire ? Qu'y prévoir ?

Obligations de transparence pour la gestion des budgets.

### Ressources et moyens d'action du CSE

Les budgets du CSE : calcul, modalités de versement et d'utilisation.

Le crédit d'heures: bénéficiaires, règles à respecter, modalités de rémunération.

La formation des membres élus du CSE, les moyens matériels et de communication.

Le recours à des experts : intérêt, modalités, financement.

### Les réunions du comité

Séances plénières ordinaires ou extraordinaires : préparatoires, ordre du jour, convocation, conduite des débats, votes et avis.

Les procès-verbaux du CSE : modalités de rédaction, d'adoption, de diffusion et délais.

### Les attributions économiques et en matière de santé au travail

L'accès aux informations et le rôle économique du CSE, enjeux de la BDES.

Les 3 consultations périodiques annuelles du CSE : orientations stratégiques, situation économique et financière, politique sociale et conditions de travail.

La mission SSCT (santé, sécurité et conditions de travail) : quelle place lui donnera votre CSE ?

Le processus de consultation : les étapes et les délais.

L'obligation de consulter sur les projets : situations visées, moment, moyens.

### La gestion des activités sociales et culturelles

Définir une politique sociale et bâtir un prévisionnel.

Choix des activités et réglementation Urssaf.

La gestion administrative et opérationnelle de vos activités : règles à respecter et pièces à conserver.



2 jours en inter CSE

Possibilité de session intra toute l'année



Intervenant juriste social



700 € nets/ par participant pour les 2 jours

Bulletin d'inscription page 47.